



BP 62
59652 Villeneuve d'Ascq Cedex

le Président de la commission d'enquête sur la
demande d'autorisation de la société Eiffage pour
exploiter les installations du chantier Grand Stade

Villeneuve d'Ascq le 1er avril 2009

Monsieur le Président,

Par ce courrier, nous sollicitons votre bienveillance pour une prolongation de deux semaines de l'enquête publique sur la demande présentée par la Société Eiffage TP, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter les installations du chantier du grand stade Lille Métropole sur le territoire des communes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes (arrêté préfectoral du 10 février 2009), comme prévu par le code de l'environnement, et ceci au vu des arguments exposés ci-dessous :

- Un seul exemplaire du dossier par commune soit deux dossiers au total
- L'épaisseur et la technicité du dossier: plus de 200 pages qui ne sont pas vulgarisées et sont donc non accessibles facilement au citoyen qui ne dispose pas du vocabulaire technique. Il en résulte un manque évident d'accessibilité à l'information, donc de transparence. Pas de réunion minimale d'information organisée sur le territoire concerné, pas d'information réelle sur l'enquête de la part de LMCU, pas même l'arrêté ni les dates de l'enquête ni les heures de visite du commissaire enquêteur,
- Manque de lisibilité et de clarté sur des éléments importants en terme d'impact sur les populations :
pollution poussière, bruits... qui demanderaient des expertises complémentaires
- Une durée réelle de consultation qui est prévue d'un mois calendaire et qui concrètement correspond à beaucoup moins car l'accès au seul et unique document n'est possible qu'aux heures et jours d'ouverture de l'Hôtel de Ville (soit 5 jours par semaine, entre 9h et 17h).
- Le Commissaire enquêteur n'est prévu en présence physique que trois demi-journées, ce qui est insuffisant pour une population concernée de plus de 60000 habitants sans compter la population étudiante, salariée, entreprises...
- Il faut prendre en compte également les communes concernées dans un rayon de 3 kilomètres soit 10 communes

Preuve en est de l'insuffisance est que lors d'une de ses permanences, le Commissaire enquêteur s'est vu obligé de recevoir les habitants de manière groupée par manque de temps disponible.

Monsieur, le Président de la commission d'enquête, nous comptons sur votre diligence pour obtenir du Préfet la prolongation de l'enquête publique au motif que ce chantier est un chantier exceptionnel de par sa complexité, sa taille, sa durée, sa nature, sa localisation (dans la mesure où nous sommes en milieu urbain) et enfin de par son impact sanitaire potentiel sur les populations résidentes ou en activité à proximité.

Par conséquent, il est indispensable que ce chantier fasse l'objet d'une enquête publique de grande envergure et d'une plus grande transparence en commençant par une prolongation de sa durée.

Recevez, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos sincères salutations,

Monsieur Arnaud THIERION de MONCLIN
Président de la commission d'enquête
8, Grand rue
80160 COURCELLES SOUS THOY

Pour le bureau
Pascal MOYSON

Vice-président de
Rassemblement Citoyen

Copie par courrier et messagerie électronique à : messieurs les commissaires enquêteurs